

## Les Ecrehou

Un petit coin de paradis à quelques « brasses » des côtes du Cotentin, « des morceaux de France tombés à la mer et ramassés par l'Angleterre » selon l'expression de Victor HUGO, ceux des Ecrehou sont certainement les plus proches de notre continent.

A environ huit milles de Barneville-Carteret et de Portbail vous êtes sur les « terres » de sa royale majesté ! Cet archipel s'étend sur 6 milles de long et 2 milles de large, d'autre part il est distant de 6 milles du port de Gorey sur la côte Est de Jersey.

Barneville-Carteret, Portbail et Gorey sont des ports à échouage, le port le plus proche accessible à toute heure de la marée est Port-diélette, environ 16 milles au Nord.

Les coordonnées de la « maîtresse île » sont 49° 17'00" de longitude nord et 1° 56'00" de latitude ouest, ces cailloux si proches de nous ont été oubliés pendant des siècles par la France !

Un peu d'histoire : les îlots des Ecrehou ainsi que les îles anglo-normandes ont été annexés au duché de Normandie en 933. Après Guillaume le Conquérant et la conquête de l'Angleterre en 1066, les Ecrehou firent partie de l'ensemble anglo-normand. En 1204 lors de l'annexion du duché de Normandie par Philippe Auguste les îles anglo-normandes ne furent pas réclamées. Quelques vaines tentatives d'invasion française ne permirent pas à la France de reprendre ces îles. Bien que dépendantes du royaume d'Angleterre, jusqu'en 1569, l'évêque de Coutances exerça une juridiction ecclésiastique dans les îles qui eurent, pendant les guerres anglo-françaises, un droit de neutralité jusqu'en 1689.

Aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle, les Ecrehou furent le théâtre de la contrebande qui s'était installée entre les îles anglo-normandes et le continent.

En 1886, la France en réclama pour la première fois la souveraineté, en 1950 l'affaire fut portée devant la cour internationale de Justice, qui confirma le 17 novembre 1953 la souveraineté britannique sur ces îlots. Cette décision est aujourd'hui lourde de conséquences pour la pêche professionnelle qui a vu rétrécir son champ d'action.

La navigation dans la zone des Ecrehou est très délicate, l'archipel n'est pas bien balisé, seule la cardinale sud de l'Ecrèvière prévient le danger. À marée haute trois îles émergent, la maîtresse île sur laquelle se trouve une maison et les ruines d'une ancienne église, Marmotière sur laquelle sont construites quelques minuscules maisons de pêcheurs ainsi que la Maison des Douanes qui garde jalousement le territoire drapeau jersiais hissé et Blanche île, la plus petite sur laquelle une seule maison blanche est construite. A marée descendante de nombreux cailloux apparaissent et des courants très importants et dangereux se forment alors.

Ces cailloux peu hospitaliers, lorsqu'on ne les connaît pas, sont, pour les plaisanciers de la côte Ouest du Cotentin, un but de sortie bien agréable, on peut y profiter des paysages et pratiquer un peu la pêche de loisir. Par marée de vives eaux on peut espérer piquer quelques jolis bars. Attention il faut respecter la réglementation

Jerisiaise : la taille minimale fixée pour le bar est de 41 centimètres. Par fort coefficient de marée on peut s'échouer au beau milieu des trois îles et débarquer pour pêcher quelques praires voir des ormeaux pour les plus chanceux ! Ici comme ailleurs pour préserver l'environnement et votre loisir vous devez pêcher en respectant la nature ! Ainsi par ce beau jour d'octobre 2006, Roger (trésorier de l'association de Barneville-Carteret) a pêché une bonne cinquantaine de praires qui faisaient allègrement 4 centimètres. Il avait l'outil réglementaire, mais n'essayez pas de tester sa méthode de pêche, vous pourriez blesser plus de pêcheurs que de praires, Adrien a passé son après-midi dans une rivière sauvage (comme dans un parc d'attraction) et au retour quelques bars sont montés à bord.

Merci à Roger pour la traversée et cette belle journée. Vous comprendrez après cette brève lecture que les plaisanciers de la côte Ouest du Cotentin souhaitent préserver ce « droit de visite ». Malheureusement les événements actuels suscitent quelques craintes (voir article ci-après).

*Alain Cossé*

*Association des Plaisanciers de Port-Diélette.*

